

---

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018  
À 17H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

---

Monsieur le maire suppléant, Raymond Rougeau

Mesdames et Messieurs les conseillers, Marco Bellefeuille  
Josianne Girard  
Renald Breault  
Kimberly St Denis  
Stéphanie Labelle

Est absent  
Monsieur le maire, Bruno Guilbault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-52 Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour

**AVIS DE MOTION**

3. Avis de motion – Règlement numéro 119-2018 sur les compteurs d'eau
4. Avis de motion – Règlement numéro 372-89-49 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements concernant la garde de poules
5. Avis de motion – Règlement numéro 402-46 modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements concernant la garde de poules

**PROJETS DE RÈGLEMENTS**

6. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone publique P1-44 à même des parties des zones C4-43 et R2-101

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. Première période de questions

**ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

8. Renouvellement de contrat – Calendrier annuel de la Municipalité 2019
9. Contrat accessoire - Services professionnels - BPR Infrastructure inc. - Raccordement du système d'approvisionnement St-Patrick au réseau d'aqueduc
10. Octroi de contrat - Achat d'une lame à neige – Service des travaux publics

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

11. Nomination au Comité de protection de l'environnement Matawinien (CPEM)
12. Désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile
13. Autorisation de vente – Équipements d'air respirable – Service de la sécurité incendie
14. Projet pilote – Garde interne pour l'année 2018 et signature d'une lettre d'entente – Service de la sécurité incendie
15. Embauche – Projet pilote de garde interne de jour - Service de la sécurité incendie
16. Nomination d'un lieutenant à temps partiel sur appel – Service de la sécurité incendie
17. Demande d'aide financière – Association du lac Rawdon
18. Correspondance

19. Affaires nouvelles
20. Parole aux conseillers
21. Deuxième période de questions
22. Levée de la séance

#### **AVIS DE MOTION**

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 119-2018 SUR LES COMPTEURS D'EAU

18-53 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 119-2018 sur les compteurs d'eau.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

18-54 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-49 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements concernant la garde de poules.

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA GARDE DE POULES

18-55 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-46 modifiant le règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements concernant la garde de poules.

#### **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

6. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PUBLIQUE P1-44 À MÊME DES PARTIES DES ZONES C4-43 ET R2-101

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement de la zone publique P1-44 à même des parties des zones C4-43 et R2-101;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 janvier 2018.

18-56 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement de la zone publique P1-44 à même des parties des zones C4-43 et R2-101, tel que remis aux membres du conseil.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

#### **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

8. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – CALENDRIER ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour la publication et la distribution du calendrier municipal est échu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler ce contrat pour l'année 2019;

18-57 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler le contrat avec l'entreprise Éditions Média Plus Communication pour la publication et la distribution du calendrier municipal pour l'année 2019.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

9. CONTRAT ACCESSOIRE - SERVICES PROFESSIONNELS - BPR INFRASTRUCTURE INC. - RACCORDEMENT DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT ST-PATRICK AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels octroyé le 10 juillet 2012 à la firme BPR infrastructure inc., pour le raccordement du système d'approvisionnement St-Patrick au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'un budget additionnel de 9 500 \$, plus les taxes applicables est requis pour finaliser les travaux du poste de suppression Woodland, entres autres pour les visites des intervenants en mécanique de procédé, mécanique de bâtiment, électricité et en structure, la rédaction et l'émission de rapport, l'acceptation de provisoire, etc., ainsi que pour la surveillance bureau/chantier;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la firme BPR infrastructure inc.;

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévus et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT les nombreuses difficultés imprévisibles rencontrées, lesquelles ont occasionné des retards importants dans la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat contenu à la *Politique de gestion contractuelle* de la Municipalité de Rawdon.

18-58 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat accessoire pour services professionnels à la firme BPR infrastructures inc. afin de mener à terme les travaux du poste de suppression Woodland, pour un montant de 9 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 90.

10. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE LAME À NEIGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics pour l'achat d'une lame à neige, aux fins du bon déroulement des opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Les industries Usifab Rawdon inc. pour l'achat d'une lame à neige pour un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la voirie par intérim.

Abrogée  
par  
résolution  
No 18-611

18-59 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'une lame à neige de l'entreprise Les industries Usifab Rawdon inc., au coût de 17 246,25 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur de la voirie par intérim et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro T17-350597 est émis pour autoriser cette dépense.

## SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 11. NOMINATION AU COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (CPEM)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un élu à titre de représentant pour siéger sur le comité de protection de l'environnement Matawinien (CPEM).

18-60 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur le conseiller Renald Breault à titre de représentant au Comité de protection de l'environnement Matawinien (CPEM).

### 12. DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil (anciennement le Ministère de la justice) d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles.

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur le conseiller Renald Breault afin d'agir comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Rawdon.

18-61 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De demander au Directeur de l'État civil de reconnaître Monsieur le conseiller Renald Breault comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Rawdon et de lui émettre un numéro de célébrant.

### 13. AUTORISATION DE VENTE – ÉQUIPEMENTS D'AIR RESPIRABLE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie désire se départir de plusieurs équipements d'air respirable, soient un compresseur et huit systèmes de cascades, afin de les remplacer par de plus récents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ces équipements;

18-62 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente des équipements d'air respirables, au prix du marché.

De mandater le directeur du Service de la sécurité incendie afin d'effectuer la vente.

Les sommes provenant de la vente serviront à l'acquisition de nouveaux appareils d'air respirable, pour lesquels la Municipalité participe à un projet d'achat regroupé instauré par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

### 14. PROJET PILOTE – GARDE INTERNE POUR L'ANNÉE 2018 ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Service de la sécurité incendie afin d'assurer un service d'urgence de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT la continuité du projet pilote pour la garde interne ainsi que d'une entente avec le syndicat.

18-63 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier la signature, par le directeur général et secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité, de la lettre d'entente avec le syndicat des pompiers et des pompières du Québec (Section locale Rawdon) concernant la garde interne pour l'année 2018.

15. EMBAUCHE – PROJET PILOTE DE GARDE INTERNE DE JOUR – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la signature d'une lettre d'entente entre la Municipalité et le syndicat des pompiers et des pompières du Québec (Section locale Rawdon) concernant la continuité d'un projet pilote pour la garde interne et d'une entente avec le syndicat;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-164 adoptée le 11 avril 2017, aux termes de laquelle la Municipalité procédait à l'embauche de Monsieur Steve Maltais au poste de pompier pour la garde interne pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT le fonctionnement dudit projet et la nécessité de procéder à l'embauche supplémentaire de deux (2) pompiers de garde interne de jour, et ce, pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature interne, le processus de sélection et les recommandations du comité de sélection;

18-64 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prolonger l'embauche de Monsieur Steve Maltais au poste de pompier pour la garde interne de jour, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

De procéder à l'embauche de messieurs Dave Gervais et Dannick Proulx-Lajeunesse au poste de pompier pour la garde interne de jour, jusqu'au 31 décembre 2018.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail de ces employés ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

16. NOMINATION D'UN LIEUTENANT À TEMPS PARTIEL SUR APPEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un (1) lieutenant à temps partiel sur appel au sein du Service de la sécurité incendie étant donné un poste vacant;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature, les entrevues, l'analyse et les recommandations du comité de sélection;

18-65 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer monsieur Steve Maltais au poste de lieutenant à temps partiel sur appel au sein du Service de la sécurité incendie, lequel est assujéti à une période de probation de douze (12) mois, tel que prévu à la convention collective en vigueur. À cet effet, l'employé sera évalué en fonction de l'atteinte des objectifs ou attentes qui lui seront communiqués au début de la période de probation et du niveau de maîtrise des compétences clés attendues dans ce poste.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU LAC RAWDON

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de l'Association du lac Rawdon afin de couvrir les frais à payer au Réseau de surveillance volontaire des lacs pour les analyses d'eau du Lac Rawdon pour l'année 2018, soit une somme approximative de 372 \$.

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande par le Comité consultatif en environnement ainsi que la résolution de ce comité recommandant au conseil municipal d'accorder l'aide financière demandée.

18-66 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une aide financière à l'Association du lac Rawdon afin de couvrir les frais à payer au Réseau de surveillance volontaire des lacs pour les analyses d'eau du Lac Rawdon pour l'année 2018, soit une somme approximative de 372 \$.

Le certificat de crédit numéro 2018-00016 a été émis pour autoriser cette dépense.

18. CORRESPONDANCE
19. AFFAIRES NOUVELLES
20. PAROLE AUX CONSEILLERS
21. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-67 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 33.

(Signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) Raymond Rougeau

Raymond Rougeau  
Maire suppléant